

Comité : Conseil des Ministres de la Santé

Problématique : Pour un pacte éthique européen de la recherche sur le vivant, le génome et les modifications génétiques

Auteur : Croatie

La Croatie est une république parlementaire présidée par Zoran Milanović et dirigée par Andrej Plenković qui est chef du parti conservateur de l'Union démocratique croate (HDZ) et a été élu en 2016. Ce pays se trouve en Europe centrale, en ayant des frontières qui longent la Slovénie, la Hongrie, la Bosnie-Herzégovine, de la Voïvodine et Monténégro, comme capitale Zagreb et une superficie totale de 56 594 km². Depuis son entrée dans l'UE en 2013, la Croatie préside le Conseil des ministres de l'Union Européenne (UE) pour la première fois en 2020.

Avec la création de la comité consultatif national d'éthique en 1983 et dirigée par Jean-François Delfraissy. Malgré une évolution et une adaptation dans les textes de droits, permettant une certaine liberté dans le domaine de la bioéthique, la Croatie reste dans une position sceptique face au progrès de la génétique.

Avec la revendication du peuple croate, la Croatie a su adapter des lois. En 1978, avec la naissance du premier bébé-éprouvette dans le monde, la Croatie avait déjà été dotée d'une loi sur la PMA qui autorisait la congélation d'embryons, un choix qui s'est encore plus affirmé lorsque en Juillet 2012, le Parlement croate a remplacé l'un des textes les plus restrictifs sur la procréation médicalement assistée (PMA) malgré une opposition persistante de l'Eglise catholique et des partis conservateurs. Un texte, soutenu par la majorité, qui permet aux femme célibataires une assistance et un accès à la congélation de ces embryons.

Lorsqu'il s'agit du clonage embryonnaire humain, la Croatie a un avis clair sur ce sujet. Elle est contre. Comme a proposé la représentante DUBRAVKA SIMONOVIC le 26 Février 2002 durant le Comité spécial sur le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction, une convention sur l'interdiction du clonage d'êtres humains à des fins de reproduction soit élaborée dans le contexte des droits de l'homme, qu'elle identifie précisément quels sont les droits de l'homme qui sont menacés par le clonage et qu'elle établisse un comité chargé de contrôler la mise en oeuvre de la convention au niveau national.

Parmi les plusieurs pays européens, la Croatie est tout aussi sceptique quand il s'agit des OGM voir même totalement contre, étant l'un des états membres renonçant à la culture d'OGM en 2009.

Pour conclure, quand il s'agit de la position qu'aborde la Croatie face à cette problématique. Son positionnement est mitigé mais principalement contre et n'approuve pas cette évolution de la bioéthique, malgré une adaptation et un changement dans les textes de lois, permettant une liberté et un droit plus appuyé dans certains domaines scientifique.